



CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 09 JUILLET 2020

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, le jeudi 09 juillet 2020 à 20H00 à Fruges

Etaient présents et formant le quorum les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Danièle DUHAMEL, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

Avaient donné procurations :

Francis ROUSSEL à Danièle DUHAMEL, Chantal PERDRILLAT à Morgan HENNION, Blanche-Marie GILLIOCQ à Freddy BOURBIER

Secrétaire de séance : Madame Hélène BUICHE

ORDRE DU JOUR

- 1 - GESTION DU DOMAINE : Information des avis du Maire en matière de Déclaration d'Intention d'Aliéner**
- 2 - FINANCES : Comptes de gestion et Administratif 2019 [Délibération 2020-07-181](#)**
- 3 - FINANCES : Subventions aux associations 2020 [Délibération 2020-07-182](#)**
- 4 - FINANCES : Participation 2020 au Centre communal d'Actions Sociales [Délibération 2020-07-183](#)**
- 5 - FINANCES : vote des Taux d'imposition 2020 [Délibération 2020-07-184](#)**
- 6 - FINANCES : Suspension des droits de place pour l'année 2020 [Délibération 2020-07-185](#)**
- 7 - FINANCES : Budget Primitif 2020 [Délibération 2020-07-186](#)**
- 8 - COMMERCE : Achat d'une licence IV [Délibération 2020-07-187](#)**
- 9 - RESSOURCES HUMAINES : Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2 ème classe et 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe [Délibération 2020-07-188](#)**
- 10 - RESSOURCES HUMAINES : Emplois saisonniers 2020 [Délibération 2020-07-189](#)**
- 11 - GESTION FONCIERE : Rétrocession parcelle 1 rue du paradis au profit de la commune [Délibération 2020-07-190](#)**
- 12 - Désignation de représentants au sein d'instances locales [Délibération 2020-07-191](#)**
- 13 - Recomposition des commissions municipales [Délibération 2020-07-192](#)**

Préambule à l'ouverture de séance :

Le Maire :

- On va attendre encore une minute ou deux, je ne vois pas Chantal.

Morgan HENNION :

- Non, elle est absente, j'ai son pouvoir.

Le Maire :

- Pardon ?

Morgan HENNION :

- J'ai son pouvoir.

Le Maire :

- D'accord, donc Chantal devait présenter les finances, on va se débrouiller autrement, sans elle.

M. Edmond ZABOROWSKI, Maire de Fruges, ouvre la séance à 20 h 05.

Le Maire :

Bonjour à tous, ravi de vous voir à ce premier conseil.

- On peut commencer tout de suite, par le premier point pour information des demandes de D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

En suite de quoi , Le Conseil Municipal traite les questions soumises à l'ordre du jour :

Fabrice PARPET :

- En faite j'aurais une question, parce que je pensais qu'on aller approuver le précédant conseil municipal, ou je n'étais pas là ?

Le Maire :

- Oui

Fabrice PARPET :

- Bon ce n'est pas grave, néanmoins j'ai une question.
- Je vois qu'au niveau indemnisation des élus, parmi dans les conseillères déléguées, Chantal a un taux de 8 %, alors qu'elle avait dit ne rien vouloir parce qu'elle avait une retraite d'adjoint ?
- Est-ce qu'il y a une erreur ou Chantal a changé d'avis ?

-

Le Maire :

- Non, non, Chantal a changé d'avis, on a du réadapter le niveau des délégations.

Fabrice PARPET :

- D'accord.

Le Maire :

- C'était le jour de la première réunion que cela a été présenté, mais toi tu n'étais pas là je crois ?

Fabrice PRAPET :

- Non, non, d'accord c'est un changement d'avis.

Le Maire :

- Eux (les adjoints) ont moins 1 % et moi j'ai retranché 7 %, ce qui ajuste dans le cadre de l'enveloppe maximale.

Fabrice PARPET :

- Ok d'accord, c'était juste qu'une question.

Le Maire :

- Et c'est ma réponse.
- On peut passer, tout va bien ?

M. Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

En suite de Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les Compte de gestion et Compte Administratif 2019, joint en annexe, arrêtés comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
DEPENSES	2 164 296, 07 €	144 000 €	2 161 856,62 €
RECETTES	1 159 045, 12 €	748 270 €	2 573 451,38 €
Résultat exercice 2019	-441 666, 44 €		411 594,76 €
Résultat au 31/12/2018	-563 584, 51 €		670 099, 48 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	-1 005 250,95 €		1 081 694,24 €

A la demande du Maire, les compte de gestion et Administratif 2019, sont présentée M. Michel CAMPION, secrétaire général.

Vote du compte de gestion :

Présents : 16

Pouvoir : 3

Nombre de votes : 19

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 16

Le compte de gestion est réputé adopté.

Morgan HENNION :

- Le Maire ne doit pas participer au vote du compte administratif.
- Il faut lui dire.

- Les textes, c'est le Maire ne dois pas participer au vote du compte administratif. Point barre.

Jean-Marie LUBRET :

- Bon, il va demander à sortir.

Nicole GUILBERT :

- Il faut que tu sortes.

Le Maire :

- Il faut que je sorte !!
- Bon ben je vais sortir !!

Morgan HENNION :

- Je n'ai rien contre vous, c'est

Le Maire :

- Non, non, d'après vous je dois sortir.

Michel CAMPION, SG :

- Le Maire ne doit sortir qu'au moment du vote et pas lors de la présentation.

Morgan HENNION :

- Ben, c'est bien ce que je dis !!!

Michel CAMPION, SG :

- Oui, mais là, il n'a pas encore été présenté !!!

Le Maire :

- Donc, il va être présenté par Michel puis je sortirais.

Vote du compte administratif :

Présents : 16

Pouvoir : 3

Nombre de votes : 18

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 4

Le compte administratif est réputé adopté.

En suite de quoi,

Le Conseil Municipal :

- D'affecter la part en section d'investissement à : 400 980,95 €
- De reporter en section de fonctionnement l'excédent de 680 713 ,29 €

N° 2020-07-182 : FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

M. Le Maire au titre de l'exercice 2020, sur l'avis des commissions vie associative et finances, propose d'allouer aux associations locales les subventions reprises ci-après.

M. le Maire précise que chaque association a envoyé, en mairie, un dossier de demande de subvention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - BUDGET 2020

N°	NOM DE L'ASSOCIATION	Proposition de la commission 2020
ASSOCIATION A VOCATION SPORTIVE		
1	Amicale laïque	8 800.00 €
2	A.S.F.	5 500.00 €
3	Elan frugeois	1 500.00 €
SOUS TOTAL 1		15 800.00 €
ASSOCIATION EN FAVEUR DES PERSONNELS		
4	Amicale des employés communaux	7 000.00 €
5	Amicale des sapeurs pompiers	500.00 €
6	Amicale des jeunes sapeurs pompiers	250.00 €
SOUS TOTAL 2		7 750.00 €
ASSOCIATION A CARACTERE EVENEMENTIEL		
7	Comité des fêtes	12 800.00 €
8	Comité St Gilliet	12 000.00 €
9	Rally National à FRUGES	3 000.00 €

SOUS TOTAL 3		27 800.00 €
ASSOCIATION A CARACTERE CULTUREL		
10	F.A.R.	500.00 €
11	Musique	8 700.00 €
12	Maison pour tous	2 000.00 €
SOUS TOTAL 4		11 200.00 €
ASSOCIATION SCOLAIRE - EDUCATIVE		
13	Centre scolaire Privé	9 000.00 €
SOUS TOTAL 5		9 000.00 €
ASSOCIATION SOLIDARITE - INSERTION - MÉMOIRE COLLECTIVE		
14	F.N.A.C.A.	300.00 €
15	A.P.E.I (Asso enfance inadaptée)	200.00 €
16	Secours catholique	50.00 €
17	Vie libre	50.00 €
18	Club notre temps	500.00 €
19	Comité du souvenir	500.00 €
SOUS TOTAL 6		1 600.00 €
ASSOCIATION DE LOISIRS		
20	Gaule populaire frugeoise	1 100.00 €
21	St Hubert frugeoise	1 400.00 €
SOUS TOTAL 7		2 500.00 €
TOTAL		75 650.00 €

Fabrice PARPET :

- Question Edmond, si c'est possible ?
- Il y a différentes associations qui ne sont pas dessus, est ce que c'est parce qu'elles n'ont rien demandé OU est ce un oubli ?

Le Maire :

- Toutes les associations qui ont demandé ont été inscrites.

Fabrice PARPET :

- Ok, d'accord parce que par rapport à l'année précédente il y a une différence.

Jean-Marie LUBRET

- Donc, tu dois être content qu'il y ait moins de demandes qu'initialement ,

Fabrice PARPET :

- Parce-que par rapport au groupe que l'on vient de voir avant il manque au moins six, sept « assos » quoi.
- Donc cela veut dire qu'il y a six, sept assos qui n'auraient pas demandé ?
- Ouais.....

Le Maire :

- Toutes les demandes ont été prises en compte.
- Il y en a certaines qui ont trainé.

Fabrice PARPET :

- Alors si, heu, par exemple là je vois Fruges Texas Country ils n'ont rien demandé ?

Stéphane MILLAURIAUX :

- Non.

Fabrice PARPET :

- Ok.
- Heu, Les amis de Olsberg ?

Morgan HENNION :

- Ils n'ont pas demandé, ils n'ont pas demandé, on vous a donné la réponse.

Fabrice PARPET :

- Tu t'appelles Edmond ?

Morgan HENNION :

- Vous ne voulez pas les passer en revue quand même ?

Fabrice PARPET :

- Ben je ne sais pas ?

Morgan HENNION :

- On n'a pas encore assez de boulot ?

Fabrice PARPET :

- C'est toi le Maire ?

Le Maire :

- Bon, ceux qui n'ont pas demandé, on a fait un rappel, ils n'ont pas réagi, celà s'est arrêté là.

Fabrice PARPET :

- Merci.

En suite de quoi le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les différents montants proposés
- Inscrits ces dépenses au budget principal de la commune au titre de l'exercice 2020

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

**N° 2020-07-183 : FINANCES : PARTICIPATION 2020 AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIIONS SOCIALES**

M. Le Maire rappelle que la commune est le principal contributeur du Centre Communal d'Actions Sociales. La participation financière attribuée les 2 exercices précédents s'élevait annuellement à 25 000 €.

Toutefois la crise sanitaire majeure, sur fond de pandémie mondiale liée au virus Covid-19, n'a pas épargné pas la métropole, et notamment deux mois de confinement de sa population qui ont freiné l'économie.

Le post confinement avec des risques encore présents ont un impact dégradant sur l'emploi et accentue la paupérisation de la population.

Aussi M. Le Maire propose d'abonder de 5000 € supplémentaires la participation du C.C.A.S. qui permettra de multiplier les aides d'urgences aux administrés en lien avec l'épicerie solidaire intercommunale notamment.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité,

- Décide de fixer à 30 000 € la contribution municipale au Centre Communal d'actions sociales.

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

M. Le Maire rappelle que :

Il est porté à connaissance du Conseil qu'à ressources constantes les produits attendus de la fiscalité locale en 2019 sont :

	Bases effectives d'imposition 2019	Bases prévisionnelles d'imposition 2020	Evolution	Produits attendus
Taxe foncière (bâtie)	2 855 402	2 906 000	+ 1,772 %	726 500
Taxe foncière (non bâtie)	93 597	94 400	+ 0,857 %	42 697
			Total	769 197

Le produit attendu sur ces deux produits (prévisionnel) ressort ainsi en augmentation de 1,292 % soit en valeur : + 9 816 €.

Concernant la Taxe d'Habitation il précise que son montant est dorénavant compensé par l'état.

Il propose de reconduire pour l'année 2020 les mêmes taux qu'en 2019 :

- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 25.00 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 45.23 %.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil, à l'unanimité :

- ADOPTE Les taux d'imposition locaux suivants :
 - Taux de la taxe sur le foncier bâti : 25.00 %
 - Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 45.23 %.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-07-185 : FINANCES : SUSPENSION DES DROITS DE PLACE POUR L'ANNEE 2020

M. Le Maire , rappelant la crise sanitaire liée au covid-19 et notamment la période de confinement instaurée de Mars à Mai 2020, propose la suspension pour une durée d'une année des droits de place dus par les métiers de bouche ambulants et ceux des commerces utilisant l'espace public afin d'y installer une terrasse.

Jean-Marie LUBRET :

- Les droits de places ça couvrent les droits de Marché plus les droits des deux commerçants qui louent l'espace public ?
- Donc les commerçants du marché n'auront plus de droit de place ou devons payer leurs places ?

Le Maire :

- Non, ce n'est pas comme ça que ça marche, c'est la suspension des droits aux commerçants de la ville.

Michel CAMPION, SG :

- C'est la friagerie et l'autre commerce ambulant, le food truck entre autre, les terrasses des cafés installées.

Le Maire :

- C'est gratuit

Jean-Marie LUBRET :

- Et la Civette.

Michel CAMPION, SG :

- Oui, c'est ça.

Jean-Marie LUBRET :

- On a 3000 €, je crois ?

Michel CAMPION, SG :

- Oui un peu en dessous, 2300 € annuels environ.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité :

- Décide de suspendre pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} Juillet 2020, les droits de place dus par les métiers de bouche ambulants et ceux des commerces utilisant l'espace public pour y installer une terrasse.

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-07-186 : FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2020

M. Le Maire .

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2, Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (L. n° 82-213,

02.03.1982, art. 7). En suite de quoi il est Expos résumant les orientations générales du budget primitif :

	Dé enses	Recettes
Fonctionnement	2 567 163, 00 €	3 236 586,29 €
Investissement	2 666 683,95 €	2 666 683,95 €

Jean-Marie LUBRET :

- J'ai une question concernant le programme 49, les travaux de la rue Blondel.
- Qu'est ce qu'il y a comme subventions prévues sur ce programme là ?

Michel CAMPION, SG :

- Pour l'instant rien n'est demandé, le dossier va être mis en route et de toute façon tant que les subventions ne sont pas notifiées, on ne peut les inscrire.

Le Maire :

- On ne peut pas les inscrire.

Fabrice PARPET :

- Et pourquoi le rue Blondel ?
- Ce n'est pas la plus passante et celle en plus mauvais état ?

Nicole GUILBERT :

- Il faut bien commencer quelque part !!!
- Les trottoirs sont en mauvaise état.

Le Maire :

- Ils sont atroces les trottoirs.

Nicole GUILBERT :

- On va commencer rue Blondel mais il y en aura d'autres.
- C'est aussi pour parce que les Frugeois en on un peu marre des travaux, donc on voulait faire la moins gênante pour le moment avant d'envisager d'autres chantiers plus lourds.

Jean-Marie LUBRET :

- Merci, Heu (rire).

Nicole GUILBERT :

- Non, ce n'est pas une critique.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, par 16 voix POUR, 3 ABSTENTIONS ,

- Arrête le budget primitif 2020 comme suit :

	Dé enses	Recettes
Fonctionnement	2 567 163, 00 €	3 236 586,29 €
Investissement	2 666 683, 95 €	2 666 683,95 €

16 Voix POUR 0 Voix CONTRE

3 ABSTENTION(S)

Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-07-187 : COMMERCE : ACHAT D'UNE LICENCE IV

M. Le Maire porte à connaissance qu'un commerce de débit de boisson, en occurrence « café des sports », a cessé toute activité et qu'en occurrence la Licence IV attachée à son exploitation est à céder pour la somme de 3000 Euros.

Pour la conserver à toutes fins utiles sur le territoire communal il propose d'en faire l'acquisition.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Edmond, elle va servir à quoi cette licence du coup ?

Le Maire :

- Elle va servir à la vente de boissons, que l'on n'est pas autorisé à avoir, à d'autres moments.

- On doit faire des autorisations.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Pour quelle association ? je ne sais pas Comité des fêtes ou autres ?

Le Maire :

- Oui par exemple.

Danièle DUHAMEL :

- Pour tous.

Le Maire :

- Pour toutes les associations, elle sera ici à cette salle.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- A la salle des fêtes, pour la salle des fêtes ?

Le Maire :

- Oui, elle ne peut pas bouger !!!

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- D'accord.

Danièle DUHAMEL :

- Ca coute beaucoup plus cher normalement.

Le Maire :

- Oui le prix est très bas

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- c'est juste que ca va faire du tort au commerces locaux, aux cafés surtout à l'heure actuelle.

Le Maire :

- Non parce qu'habituellement les associations demandent des autorisations a titre exceptionnel.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Oui mais ils n'ont pas le droit de vendre les boissons à plus de 18 degrés, donc la avec cette licence, tout le monde aura le droit de vendre les boissons a plus de 18 degrés et ca va faire du tort au gros café qui ne sont déjà pas en bonne forme à l'heure actuelle.

Nicole GUILBERT

- En sachant que maintenant l'alcool est moins cher que le jus de fruit !!!

Morgan HENNION :

- En sachant qu'une association n'a le droit de vendre d'alcool en dehors de leurs activités.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- On n'avait pas le droit.

Morgan HENNION :

- Et ca vient de qui ?

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Non, je n'ai pas été vérifié mais moi en tant que présidente du comité des fêtes, je ne vendais jamais de boissons à plus de 18 degrés, voilà.
- S'il y avait eu un contrôle et ben il y avait une amende en fonction.

Le Maire :

- Normalement l'acquisition de cette licence, oblige à une formation.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Il y a déjà un commerce, un café qui a fermé à Fruges, alors si on commence à acheter des licences et puis vendre de l'alcool fort, les seuls commerces qui demeurent vont finir par fermer.

Nicole GUILBERT :

- C'est surtout aussi, parce qu'une licence c'est très rare de l'avoir, c'est vraiment très très rare donc au moins, on l'a sur Fruges, elle restera sur Fruges, si jamais après un commerçant viendrait à s'installer et ne pas avoir de licence c'est une bonne chose de l'avoir pour une éventuelle rétrocession.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Dans ce sens la, oui.
- Si c'est pour l'acheter et la revendre éventuellement à un commerçant qui viendrait s'installer à Fruges : OUI.
- Mais si c'est que pour les associations s'en servent, moi je ne suis pas pour car je ne trouve pas que ce soit bien vis a vis des cafés.

Nicole GUILBERT :

- C'est surtout que l'on ne voulait pas la faire partir.

Le Maire :

- Alors en général, les fêtes qui se passent ici, les participants ne vont pas préalablement dans un dans un café et n'en deviennent pas forcément clients.
- Ils viennent et restent sur place.
- On ne leur fait pas de tort particulièrement (aux commerçants)

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Ca ne devrait pas pour le commerce local.
- Et une association, elle n'est pas faite pour vendre des alcools fort après il faut gérer les gens justement qui viennent à boire de l'alcool fort.

Le Maire :

- En principe, pour avoir cette licence, il faudra aussi passer des formations.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Il faudra une personne responsable.
- Donc qui sera responsable de cette licence ?
- Parce que c'est la commune qui va la racheter donc si elle est rattachée à la salle des fêtes.....

Morgan HENNION :

- L'élu ne pourra pas être responsable.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Alors du coup qui ?
- Est-ce que c'est bien d'acheter une licence maintenant sans savoir qui sera responsable de cette licence ?

Le Maire :

- Pour l'instant l'urgence c'est de ne pas la laisser partir.

Morgan HENNION :

- Des licences 4, on en trouve plus.
- On ne pourra plus jamais en trouver et on a l'opportunité d'en avoir une.
- Donc on saute sur l'opportunité.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Mais attention à quoi elle va servir, c'est surtout celà qui m'embête.

Jean-Marie LUBRET :

- Moi je serais de l'avis de Nicole, de l'acheter en portage, si jamais un commerce veut s'installer ou un nouveau café veut s'installer, on lui revendra prix coutant.
- Ca je suis tout à fait d'accord de ne pas la laisser partir, par contre pour distribuer de l'alcool à la salle des fêtes, je ne suis pas d'accord, il y a des lieux spécialisés.

- Donc en fonction de ce que vous allez en faire je voterais pour ou je m'abstiendrais.

Le Maire :

- Bon pour le moment la question qui est posé, c'est l'achat.
- On fera des plans sur la comète après coup.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Par 16 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3

Le Conseil Municipal :

- Décide d'acquérir cette licence IV auprès de M. LECLERC pour la somme de trois mille euros.
- Autorise M. Le Maire à signer toute pièce liée à cette affaire
- Décide d'imputer cette dépense au budget communal.

16 Voix POUR 0 Voix CONTRE

3 ABSTENTION(S)

Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 NE VOTE(nt) PAS

N° 2020-07-188 : RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 EME CLASSE ET 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

M. Le Maire informe que plusieurs agents sont promouvables après avis de la commission administrative paritaire réunie le 14 Mai 2020.
Aussi il propose de créer :

- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Morgan HENNIION :

- 3 agents, 2 postes ?

Le Maire :

- Oui.

Fabrice Parpet :

- C'est une erreur de frappe ca Michel ?

Michel CAMPION, SG :

- Ou ca ?

Fabrice PARPET :

- Ben t'a 3 agents donc c'est 3 postes certainement

Michel CAMPION, SG :

- Oui ce sont bien 3 postes à créer.

Le Maire :

- 3 agents, 3 postes.
- C'est logique.

Jean-Marie LUBRET :

- Je voulais dire que ce sont des propositions qui avaient été faites en fin de ma mandature, en décembre dernier.

Morgan HENNIION :

- Et ben moi, je suis bien content que ce soit notre majorité qui l'ai fait, qui le fasse, pour des agents qui le méritent.
- Lorsque je vois quelqu'un comme José JONVILLE qui va seulement passer adjoint technique principal 2^{ème} classe, vous savez que normalement un agent lorsqu'il rentre agent technique dans une commune, combien de temps il lui faut pour accéder au poste supérieur ??? Il lui faut 8 ans.
- Et M. JONVILLE je le connaissais déjà lorsque j'ai intégré la ville de Fruges en 2004 donc il y a déjà un moment que cette promotion aurait dû être faite.

- Et bien, je suis bien content de le faire aujourd'hui pour les agents proposés qui le méritent.
- Je pense qu'il va falloir qu'on se penche sérieusement sur tous ceux qui sont en droit d'obtenir un avancement.
- Parce que dans le droit et obligation des fonctionnaires, nos fonctionnaires, nos agents ont le droit à une carrière donc c'est à dire qu'ils ont droit à un avancement de grade.
- Voilà c'est tous ce que j'avais à dire et je suis bien content, bravo.

Le Maire :

- Merci Morgan.

Jean-Marie LUBRET :

- Moi je voulais dire, vu que l'on doit se justifier de notre mandat.
- Alors je n'ai pas la compétence de Morgan en monté d'échelon etc. mais moi je regarde les fiches de paies.
- Comparez Les fiches de paies des agents en 2014 de tous les agents et comparez les fiches de paies de fin 2019, voilà.
- Et la vous verrez, demandez a chaque agent, ils ont vu leurs situations situation s'améliorer.

Morgan HENNION :

- Peut être, Certes.

Jean-Marie LUBRET :

- Non non voilà je réponds.

Morgan HENNION :

- A ce moment la, on va comparer le tableau des effectifs entre 2014 et le notre et je pense que l'on va être surpris du nombre de titulaires restants.
- Parce que je pense que des titulaires n'ont jamais étaient remplacés.
- C'est normal, si vous ne remplacez pas les titulaires, vous vous dégagez une marge et a partir de la vous pouvez faire une politique fiscale, financière et c'est pour ca aussi qu'il nous manque des gens dans les rues pour bosser et pour mettre la ville comme elle devrait être, ce que l'on vous a surement reproché pendant la campagne électorale.

Fabrice PARPET :

- Après, il faut comparer aussi les strates de la population, on n'est pas une ville qui est en sous effectif.
- Tu me reprends et tu m'arrête Michel si je me trompe, par rapport au passage du nombre de la population de la ville, on n'était pas en sous effectif ?

Michel CAMPION, SG :

- En sous effectif, il faut comparer sur les mêmes bases car au sein de la commune de Fruges plusieurs agents sont affectés aux missions du syndicat des eaux, et ne sont plus intervenants pour la commune de Fruges.

Le Maire :

- Bien, on reprendra cette discussions un peu plus tard, pour l'instant on est entrain de créer des postes.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- J'ai juste une chose à dire, après il y a eu des baisses de dotation de l'état aussi, on a eu des baisses de ressources, ca toutes les communes les ont eu et on a fait en fonction, au mieux.

Morgan HENNION :

- Je ne suis pas d'accord, avec vous, parce que vous avez dis celà pendant six ans sauf que les deux dernières années de votre mandat, la DGF a augmenté pour la ville de Fruges et cela est consultable sur le site de la DGCL.
- Donc je ne suis pas d'accord avec vous.

Le Maire :

- Bien, merci.
- S'il vous plait, on arrête la, vous discuterez après.

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création de 2 postes d'adjoints techniques principaux 2^{ème} classe
Et 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet au 1^{er} Septembre 2020.

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION(S) 0 NE VOTE(nt) PAS

M. Le Maire rappelle que l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 stipule que collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent. »

Il rappelle que l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par l'article 40 de la loi du 12 mars 2012 relative à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, permet le recours à des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que les équipes municipales ne peuvent faire face à l'accroissement d'activités en période estivale (congés annuels) pour l'entretien de la ville.

Aussi, propose-t-il de renforcer les équipes en place, en procédant au recrutement d'un maximum de 18 adjoints techniques durant la période estivale du 1^{er} Juillet au 30 septembre 2020.

Par ailleurs les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

Stéphanie QUIQUEMPOIX :

- Moi, je voulais savoir combien de demandes avaient été reçues ?

Le Maire :

- C'est très difficile, parce qu'elles ont été commencées avec M. HILMOINE, il y a eu une première sélection qui a été faite et on ne retrouve plus la sélection !!!

- Ensuite, après M. HILMOINE, il y a des inscriptions qui sont arrivées, certains se sont désistés et on a écarté ceux qui ne correspondaient pas aux critères, style il faut être au dessus de 17 ans et prioritairement être Frugeois.

Fabrice PARPET :

- Les réponses ont été données mais également auprès de ceux qui n'étaient pas retenus ?

Le Maire :

- La pour le moment, comme on a repris entre deux on ne sait pas.

- Il y a eu un flottement qui ne me permet pas de répondre correctement.

- Ce qui devait se faire en principe en juin a été reporté en juillet.

En suite de quoi après en avoir délibéré, par 18 voix Pour, 0 voix Contre, 1 Abstention (Mme Stéphanie QUIQUEMPOIX)

Le conseil municipal :

- Autorise le recrutement d'un maximum de 18 adjoints techniques sur la période du 1^{er} Juillet au 15 Septembre 2019 pour une durée contractuelle de 2 semaines.
- Précise que les Adjointes Techniques seront rémunérés au 1er échelon de l'échelle indiciaire afférents à ces grades
- Autorise Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles
- Précise que les crédits sont inscrits au BP 2020
- Autorise le Maire à signer les contrats y afférents.

18 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE

1 ABSTENTION(S)

Stéphanie QUIQUEMPOIX

0 NE VOTE(nt) PAS

**N° 2020-07-190 : GESTION FONCIERE : RETROCESSION PARCELLE 1 RUE DU PARADIS
AU PROFIT DE LA COMMUNE**

M. Le Maire informe qu'avant fusion de leur société, L.T.O.Habitat avait pour projet la démolition d'un bâtiment au 1 rue du Paradis à Fruges. La ville de Fruges avait montré son intérêt pour racheté le bien une fois démoli.

Une délibération avait été présentée en Conseil d'Administration de Lto le 08 Mars 2016 pour la cession de la parcelle cadastrée section AA n°89 au prix de 30.000 € HT au profit de la ville de FRUGES.

Le bâtiment a été démoli par Sia Habitat (nom après fusion de la société LTO) en 2019. Les équipes techniques de terrain Sia Habitat ont échangé avec la ville qui a souhaité négocier la cession à l'euro de ce site.

Le coût important des démolitions supporté par cette société immobilière a porté la valeur comptable du terrain à 181.174,08 €.

Une estimation des domaines actualisée a porté la valeur vénale du bien à 20.000 € HT.

Lors de son Comité Foncier du 16 Janvier 2020 la cession à l'euro dudit terrain cadastré section AA n°89, d'une superficie cadastrale de 295 m², a été acceptée sous la condition de la rétrocession simultanée de toutes les anciennes voiries Sia Habitat sur la commune de Fruges au profit de cette dernière, représentant des charges de fonctionnement pour leur société.

Les parcelles cadastrées concernées, section AL n° 136 et AL n°107 d'une contenance totale de 2074 m² d'après cadastre, représentent l'assiette foncière des voiries et espaces verts de la rue d'Olsberg à Fruges.

Le service des Domaines a évalué le bien à 311 € HT.

La Société SIA Habitat propose la cession du terrain de l'immeuble, 1 rue du paradis, à la Ville de Fruges, avec une reprise des sections AL n° 136 et AL n°107 donc le fonctionnement incombera désormais à la ville, au prix de l' Euro symbolique.

Le Maire :

- Quelque part, je pense qu'il n'y a rien de vilain en prenant cette opération.

Fabrice PARPET :

- Ben pas forcément !!!

Le Maire :

- Pas forcément ?

Fabrice PARPET :

- Ben l'entretien de la voirie à Olsberg, il n'y a que ca !!!

Le Maire :

- Oui ca s'étend.

Morgan HENNION :

- Sauf que les voiries, il y a une part qui est prévue dans la DGF donc on va augmenter notre surface de voirie.

Le Maire :

- Aussi.
- On peut voter ?

En suite de quoi après en avoir délibéré,

Par 16 voix Pour, 0 voix Contre, 3 Abstentions

Le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition présentée : cession du terrain de l'immeuble, 1 rue du paradis, à la Ville de Fruges, avec reprise par cette dernière des sections AL n° 136 et AL n°107 au prix de l'€uro symbolique
- Autorise M. Le Maire a signer toutes pièces liées à ce dossier
- Laisse le soin a la société SIA Habitat de choisir un notaire.
- Décide d'inscrire et imputer cette dépense au budget communal.

16 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE

3 ABSTENTION(S)

Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET

0 NE VOTE(nt) PAS

Jean-Marie LUBRET :

- Je m'excuse, je voudrais revenir sur le sujet car j'avais levé le doigt mais tu es passé au vote sans précision.
- Concernant la rétrocession de la parcelle au 1 rue du paradis, c'est mélanger des choux et des carottes.
- Il y a une négociation qui était en cours et moi il m'avait promis 1€ !!
- Et il y a changement changement car LTO a été repris par SIA Habitat et est ce que SIA est propriétaire du domaine de Boudenoot ? maintenant il voudrait absolument rétrocéder cette voirie.
- Cette question, la société me l'a déjà posé lors du début de mon mandat et Jean-Jacques y était formellement opposé à l'époque, sur cette affaire là.
- C'est tout ce que je voulais vous dire.

Le Maire :

- Bon il y a un avis contraire, parce que Michel a reçu des confidences de M. HILMOINE comme quoi il était favorable.

Michel CAMPION, SG :

- Il avait examiné le courrier et a répondu positivement.
- Il avait peut être changé d'avis ?? Toujours est il qu'il m'avait informé être favorable à cet échange et demandé l'inscription de ce point pour le prochain conseil municipal.

Le Maire :

- Ceci dit, c'est voté !!!

M. Le Maire rappelle que la disparition de M. Jean Jacques HILMOINE engendre 2 vacances représentatives :

1 – Collège J. BREL au sein duquel la commune doit être représentée par 2 titulaires et autant de suppléants.

Il convient de désigner un nouveau titulaire , ceux en place étant actuellement :

Mme Hélène BUICHE Titulaire
M. Freddy BOURBIER Suppléant
Mme Corinne CIOS Suppléante

2 – Fédération Départementale de l'Energie 62 (F.D.E.62) au sein de laquelle la commune doit être représentée par 1 titulaire.

Il convient de désigner un nouveau titulaire.

En suite de quoi après en avoir délibéré et appel à candidature,

Le conseil, à l'unanimité :

- Désigne M. Edmond ZABOROWSKI délégué titulaire au conseil d'administration du Collège Jacques BREL à FRUGES, la liste des délégués étant dorénavant la suivante :
M. Edmond ZABOROWSKI , délégué titulaire
Mme Hélène BUICHE, déléguée Titulaire
M. Freddy BOURBIER, délégué Suppléant
Mme Corinne CIOS, déléguée Suppléante

- Désigne M. Edmond ZABOROWSKI, représentant au sein de la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

M. Le Maire, compte-tenu des changements opérés par l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints, propose d'abroger la délibération n° 2020-06-165 portant création des commissions municipales et d'en créer 12 contre 16 auparavant.

En suite de quoi après en avoir délibéré et appel à candidatures les commissions communales sont établies sous la responsabilité d'un adjoint ou d'un conseiller délégué comme suit, étant entendu que le Maire et les adjoints sont membres de droit de chacune d'elles :

1- Gestion du cimetière :

Responsable : Mme DUHAMEL Danièle

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

Mme GILLIOCQ Blanche marie

Mme BIZEUR Sabine

M. LUBRET Jean Marie

2- Liens avec la population – organisation des fêtes et cérémonies officielles :

Responsable : Mme DUHAMEL Danièle

Membres :

Mme GREBERT Michèle

Mme GILLIOCQ Blanche Marie

Mme BIZEUR Sabine

M. LUBRET Jean Marie

M. PARPET Fabrice

3- Vie associative – sports et festivités :

Responsable : M. MILLAURIAUX Stéphane

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

Mme GREBERT Michèle

Mme BUICHE Hélène

M. PARPET Fabrice

Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

4- Agriculture – Environnement – Gestion du bois de Canlers :

Responsable : M. MILLAURIAUX Stéphane

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal

Mme GILLIOCQ Blanche Marie

M. LEIGNEL Rudy

Mme BUICHE Hélène

M. PARPET Fabrice

Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

5- VIE ECONOMIQUE – Relations avec le commerce local et politique du logement :

Responsable : Mme GUILBERT Nicole

Membres :

M. ROUSSEL Francis
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
Mme BIZEUR Sabine
M. LUBRET Jean Marie
Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

6- Propreté et embellissement de la ville, espaces verts, fleurissement, voirie et sécurité :

Responsable : Mme GUILBERT Nicole
Membres :
Mme PERDRILLAT Chantal
M. ROUSSEL Francis
M. PAUCHET Philippe
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
Mme BIZEUR Sabine
M. LUBRET Jean Marie
Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

7- Bâtiments – Espace culturel Francis SAGOT – Culture et Tourisme :

Responsable : M. BOURBIER Freddy
Membres :
Mme PERDRILLAT Chantal
M. ROUSSEL Francis
Mme GREBERT Michèle
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
M. LEIGNEL Rudy
Mme BIZEUR Sabine
M. PARPET Fabrice
Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

8- Information et communication – Gestion du site internet de la ville :

Responsable : M. BOURBIER Freddy
Membres :
Mme PERDRILLAT Chantal
M. HENNION Morgan
Mme BUICHE Hélène
M. PARPET Fabrice
Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

9- Vie Scolaire et solidarité :

Responsable : Mme CIOS Corinne
Membres :
Mme GILLIOCQ Blanche Marie
Mme BIZEUR Sabine
Mme BUICHE Hélène
M. LUBRET Jean Marie
Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

10- Jeunesse et Conseil Municipal des enfants :

Responsable : Mme CIOS Corinne
Membres :

Mme BIZEUR Sabine
Mme BUICHE Hélène
M. PARPET Fabrice
Mme QUIQUEMPOIX Stéphanie

11- Finances – Gestion des droits de place et voiries - Tarification :

Responsable : Mme PERDRILLAT Chantal

Membres :

M. LAGACHE René
Mme GREBERT Michèle
Mme BIZEUR Sabine
M. HENNION Morgan
M. LUBRET Jean Marie
M. PARPET Fabrice

12- Suivi des carrières et des effectifs :

Responsable : Mme GREBERT Michèle

Membres :

Mme PERDRILLAT Chantal
M. PAUCHET Philippe
M. HENNION Morgan
M. LUBRET Jean Marie
M. PARPET Fabrice

19 Voix POUR

Danièle DUHAMEL, Francis ROUSSEL, Chantal PERDRILLAT, Edmond ZABOROWSKI, Nicole GUILBERT, René LAGACHE, Michèle GREBERT, Freddy BOURBIER, Corinne CIOS, Philippe PAUCHET, Sabine BIZEUR, Stéphane MILLAURIAUX, Blanche-Marie GILLIOCQ, Rudy LEIGNEL, Hélène BUICHE, Jean Marie LUBRET, Stéphanie QUIQUEMPOIX, Fabrice PARPET, Morgan HENNION

0 Voix CONTRE

0 ABSTENTION(S)

0 NE VOTE(nt) PAS

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire :

- Concernant les questions diverses j'en ai reçu une pour cette séance du Conseil Municipal.
- Je vous rappelle que l'on va inscrire dans le règlement intérieur que les questions diverses doivent parvenir au plus tard 48 heures avant le conseil, pour pouvoir y répondre correctement.
- La question que m'a été soumise : Avez-vous l'intention de consentir des délégations de signature à des agents ?
- Ma réponse est : NON.

Morgan HENNION :

- Merci

Le Maire :

- Donc tout le reste, c'est valable.

Jean-Marie LUBRET :

- Elle était posée par qui ?

Le Maire :

- Morgan HENNION.

Morgan HENNION :

- Vous avez tous été destinataire de cette question puisque j'ai adressé un mail commun !!

Le Maire :

- Oui, il l'a envoyé à tous le monde.

Morgan HENNION :

- Ou alors je suis directement dans vos indésirables ? et ca c'est grave.

Etabli à FRUGES
Le 19 Août 2020

**La secrétaire de séance,
Mme Hélène BUICHE**

